



14 août 2017

Rentrée scolaire 2017-2018 Nouveautés et défis de l'école valaisanne

(IVS).- Les élèves valaisans reprendront le chemin de l'école le mercredi 16 août dans le Haut-Valais et le jeudi 17 août dans le Valais romand. À l'occasion de cette rentrée scolaire 2017-2018, le Département de l'économie et de la formation (DEF) a présenté les nouveautés et les défis qui attendent l'école valaisanne. La qualité de la formation, l'encouragement du bilinguisme et l'égalité des chances pour tous les élèves demeurent les préoccupations principales.

Ce ne sont pas moins de 42'100 élèves, 9'500 apprentis et 4'850 enseignants qui entament une nouvelle année scolaire. L'ouverture des classes est prévue le 16 août dans le Haut-Valais et le 17 août dans le Valais romand. Les écoles professionnelles valaisannes quant à elles reprendront leurs cours dès le 21 août.

Le Département de l'économie et de la formation (DEF) souhaite maintenir le haut niveau de qualité de l'école valaisanne dans un climat constructif. Un accent particulier sera mis sur les conditions-cadres du domaine de la formation et la santé des enseignants. La réunion au sein d'un même département de l'économie et de la formation permettra d'initier un dialogue entre ces deux domaines.

Après la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement primaire (LEP), des premiers bilans intermédiaires ont été tirés et des réflexions seront menées en collaboration avec tous les partenaires afin de faire évoluer cette loi fondamentale. La volonté de pérenniser les dispositions de la loi sur le cycle d'orientation, malgré les mesures d'économies de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 2), a été rappelée. La poursuite de l'accréditation de la Haute école pédagogique (HEP) est également un défi majeur de cette année scolaire.

Avec l'adoption du nouveau Plan d'études romand (PER), de nouveaux moyens d'enseignements (MER) ont été introduits. Des séances d'information, des formations continues et complémentaires ont été proposées aux enseignants en collaboration avec la HEP. Après des renouvellements conséquents dans presque toutes les disciplines, à l'exception des mathématiques et du domaine Arts, les enseignants de l'école primaire, en particulier ceux du cycle 2, pourront asseoir et consolider leurs pratiques dans les prochaines années.

Dans le Haut-Valais, l'année scolaire 2017/2018 servira de préparation à l'introduction du programme commun des 21 cantons germanophones et multilingues « Lehrplan21 » prévu pour la rentrée 2018/2019. Ce programme permettra aux élèves d'acquérir non seulement des connaissances, mais de développer aussi des compétences fortes.



La nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé est entrée en vigueur lors de l'année scolaire 2016/2017. L'implémentation du concept cantonal de pédagogie spécialisée se poursuivra avec la consolidation des prestations actuelles et le développement de nouveaux éléments tels que la création d'un centre de compétences pour le Valais romand ou la mise en place de la commission stratégique de la pédagogie spécialisée.

La passerelle Dubs sera renforcée avec l'ouverture de trois classes à St-Maurice et d'une classe à Brigue. Cette passerelle permet aux titulaires de maturités professionnelles et, pour la première fois cette année, aux titulaires de maturités spécialisées d'accéder aux universités et aux écoles polytechniques.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les Ecoles de culture générale (ECG) de Sion et de Sierre offrent dès la rentrée 2017 la possibilité d'obtenir une maturité professionnelle santé et social associée à un certificat fédéral de capacité d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) ou d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) en quatre ans.

La promotion des échanges linguistiques ainsi que du bilinguisme demeurent des priorités dans cette nouvelle année scolaire. Le Valais est le leader en Suisse des échanges scolaires et les chiffres augmentent chaque année grâce aux différents programmes proposés, que ce soit une année d'immersion dans l'autre région linguistique pendant la scolarité ou après l'obtention d'un CFC ou des échanges de plus courte durée.

Le centre cantonal ICT VS dispose désormais de locaux situés à la rue de la Piscine 10 à Sion. Ce centre soutient les autorités politiques, les directions d'écoles et les enseignants concernant l'intégration des MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) à l'école obligatoire, ainsi qu'au Secondaire II, et les oriente sur les équipements appropriés à leurs projets pédagogiques.

Des investissements ont été consentis en faveur de la formation sur les sites chimiques de Viège et Monthey afin de maintenir et renforcer l'offre de personnel qualifié nécessaire à la compétitivité et au développement de l'industrie chimique.

Le domaine de la formation connaît actuellement des changements importants avec notamment les incidences d'ETS2 ou la rénovation et la construction de nouveaux bâtiments scolaires. Le Département de l'économie et de la formation (DEF) mettra tout en œuvre pour maintenir le niveau de l'école valaisanne et l'égalité des chances pour tous qui doit être assurée.

Personne de contact :

**Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation
027 606 40 00**